



Le vingt et un juillet deux mil vingt, le conseil municipal a été convoqué pour le trente juillet deux mil vingt, en séance ordinaire.

Le Maire,  
BOURRA Francine

---

## Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 07 septembre 2020

**L'intégralité du procès-verbal est consultable en mairie**

L'an deux mil vingt, le sept septembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Francine BOURRA, Maire.

**Etaient présents** : Mme BOURRA, M. ADAMSKI, Mme PIERSON, M SOURBE, Mme COULON, M. BERNATEAU, Mme LACOSTE, MM. VALLAT, PATONNIER, BARRIER, BLEHAUT, Mmes ARDILLIER, BIZAC, JAYLE, M. DELAGE, Mme MATHIEU, Mme ROYER.

**Etaient absents excusés** : Mme DEBAT (pouvoir à M. BARRIER), M. ROUZIER (pouvoir à Mme MATHIEU).

Madame LACOSTE Françoise est élue secrétaire de séance

---

### **Adoption du compte rendu de séance du 30 juillet 2020**

Chacun des membres du conseil municipal ayant été destinataire du compte rendu de séance du 30 juillet 2020, Madame le Maire sollicite les observations.

Madame MATHIEU formule des observations.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 30 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

### **32-2020 Vote du compte de gestion 2019**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2019 sans observation, ni réserve.

### **33-2020 Vote du compte de gestion 2019 budget annexe**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe du Centre de Formation de la commune pour l'exercice 2019 sans observation, ni réserve.

### **34-2020 Attribution des subventions 2020 aux associations**

Compte tenu du versement tardif des subventions 2020, Madame le Maire propose pour la grande majorité des associations, de reconduire les subventions allouées en 2019. Ces dernières ayant pour la plupart repris leurs activités. Néanmoins, la situation financière de ces dernières sera examinée au cas par cas lors du prochain vote des subventions en 2021.

Ont été votées :

Associations Du Lardin St Lazare	Subventions versées en 2019 en Euros	Subventions votées en 2020 en Euros	N'ont pas pris part aux débats et aux votes
Amicale des chasseurs	2 000	2 000 à l'unanimité	
Amicale des Pêcheurs	2 200	2 200 à l'unanimité	M. BARRIER
Amicale des Sapeurs Pompier	1 800	1 800 à l'unanimité	
Amicale des Tireurs Vézériens	1 500	1 500 à l'unanimité	
Amicale Laïque	6 500	6 500 à l'unanimité	Mmes PIERSON, LACOSTE
Anciens combattants ANACR	150	150 à l'unanimité	
Anciens combattants ARAC	200	200 à l'unanimité	
Anciens combattants FOPAC	300	300 à l'unanimité	

Anciens combattants PG CATM	150	150 à l'unanimité	
Arts martiaux Le Lardin ACAMA	600	600 à l'unanimité	
CE Condat associations sportives	5 000	0 Souhait du CE	
Cercle philatélique Lardinois	1 000	1 000 à l'unanimité	
Club de l'amitié	3 200	3 200 à l'unanimité	
Club micro informatique	500	500 à l'unanimité	
Comité des fêtes	0	Aucune demande déposée	
Concorde Terrassonnaise	500	500 à l'unanimité	
FNACA	150	150 à l'unanimité	
FNATH Section du Lardin St Lazare	2 400	2 400 à l'unanimité	
Lardin Basket Club	43 200	43 200 Votée à la majorité Ont voté contre : M. DELAGE, Mme MATHIEU pour elle- même et le pouvoir qu'elle détient de M. ROUZIER.	
Passeurs de Mémoire	400	400 à l'unanimité	
Passion Auto Cross 24	1 500	1 500 Votée à la majorité Ont voté contre : M. DELAGE, Mme MATHIEU pour elle- même et le pouvoir qu'elle détient de M.	

		ROUZIER, Mme ROYER.	
Roulez Jeunesse	6 000	6 000 Votée à la majorité Ont voté contre : M. BLEHAUT, Mme BIZAC	
USV Pétanque	1 500	1 500 à l'unanimité	
USV Rugby	45 000	45 000 Votée à la majorité Ont voté contre : M. DELAGE, Mme MATHIEU pour elle- même et le pouvoir qu'elle détient de M. ROUZIER.	M. Patonnier
Vélo Lardinois	1 400	1 400 à l'unanimité	
Ecole primaire	3980 + 5 000 excptle	3 980 à l'unanimité	
Ecole maternelle	2 120	2 120 à l'unanimité	

Associations extérieures Du Lardin St Lazare	Subvention perçue en 2019 en Euros	Subvention proposée en 2020 en Euros	Ne prennent pas part aux débats et vote
Les boules au nez des clowns / hôpital	100	100 à l'unanimité	
AFM Téléthon	50	50 à l'unanimité	
Amis de la fondation pour la mémoire de la Déportation	150	150 à l'unanimité	
CERADER	100	100 à l'unanimité	
CRISTAL FM	0	5 000 Votée à la majorité : Ont voté contre : M. DELAGE, Mme MATHIEU pour elle-	

		même et le pouvoir qu'elle détient, M. ROUZIER, Mme ROYER.	
Croix rouge française	350	350 à l'unanimité	
Evanews	200	200 à l'unanimité	
France Alzheimer	100	100 à l'unanimité	
Labo du territoire de la Vallée Vézère	3 000	3 000 à l'unanimité	M. Delage
Ligue contre le cancer	250	250 à l'unanimité	
Resto du Cœur	500	500 à l'unanimité	
Radio Vallée Vézère	1 000	2 000 à l'unanimité	
Secours catholique	200	200 à l'unanimité	
St Sour St Julien St Laurent	600	600 à l'unanimité	
VMEH 24 (visite malades en établ. Hospitaliers)	200	200 à l'unanimité	

Le montant total des subventions allouées est de 141 050 € pour un budget prévisionnel voté le 30 juillet 2020, article 6574 de 141 406 €.

### **35-2020 Décision modificative au budget primitif 2020**

Afin de permettre une meilleure identification des dépenses prévues au budget primitif 2020 pour les travaux liés à l'opération « La Poste », Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir attribuer ces crédits à une opération particulière d'investissement en ajoutant aux crédits votés l'opération n° 220.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative correspondante.

### **36-2020 Création d'un poste de Technicien Paramédical à temps complet au 15 octobre 2020**

Afin d'offrir une meilleure offre de service au Centre Médical de Santé (CMS), Madame le Maire propose la création au 15 octobre 2020 d'un poste de Technicien Paramédical (Masseur Kinésithérapeute) à temps complet, 35 heures hebdomadaires.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la création du poste proposé.

### **37-2020 Augmentation du temps d'emploi de quatre postes d'adjoints techniques au 1<sup>er</sup> octobre 2020**

Afin d'assurer des tâches de ménage qui n'étaient jusqu'à lors pas exécutées (le CMS, le centre aéré, la banque alimentaire, les vestiaires du rugby...), Madame le Maire sollicite l'augmentation du temps d'emploi de quatre Adjoints Techniques, actuellement à 26 heures hebdomadaires en CDI.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité accepte d'augmenter le temps d'emploi de quatre adjoints techniques actuellement à 26 heures hebdomadaires, à 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

### **38-2020 Délégation de pouvoir pour le recrutement d'agents contractuels**

Afin de procéder au recrutement d'agents contractuels territoriaux pour assurer la continuité des services publics dont elle est la garante et en complément des délégations de pouvoirs accordées au maire par décision du 11 juin dernier, Madame le Maire sollicite l'assemblée afin que lui soit délégué ce pouvoir.

Il est rappelé que conformément à la loi n°84.53 du 26 janvier 1984, le recours aux agents contractuels est possible :

- En cas de remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels territoriaux indisponibles – article 3.1
- En cas d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité – article 3.1.1 et 3.1.2
- Pour le remplacement en cas de vacance d'emploi – article 3.2
- Pour le recrutement d'agents en contrats aidés ou contrats d'apprentissage
- Pour pourvoir un emploi dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité – article 3.3.5
- Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires qui correspondent aux besoins – article 3.3.1
- Pour les emplois à temps incomplet dont la quotité de travail est inférieure à 50% - article 3.3.4

Après délibération, le conseil municipal à la majorité de ses membres, quatre votes contre (M. DELAGE, Mme MATHIEU pour elle-même et le pouvoir qu'elle détient de Monsieur ROUZIER, Mme ROYER),

- délègue à Madame le Maire le pouvoir de recruter des agents contractuels tel que sollicité,
- autorise l'accomplissement d'heures complémentaires et supplémentaires,

- confie à Madame le Maire la charge de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil,

### **39-2020 Mise en place d'une prime exceptionnelle COVID 19**

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que le décret 2020-570 du 14 mai 2020 donne la possibilité aux collectivités de verser une prime exceptionnelle à ses agents publics et privés qui ont particulièrement été mobilisés et soumis à des sujétions pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID 19.

Madame le Maire précise les modalités d'octroi de cette prime.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité, décide de la mise en place de la prime exceptionnelle COVID 19 et fixe le montant plafond individuel à 1 000 €. Cette dernière sera versée en une seule fois.

Une abstention, M. DELAGE.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Rapport 2019 du SIRTOM**

Madame le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée le rapport annuel 2019 établi par le SIRTOM. Chacun des membres du conseil municipal ayant pu avoir accès audit document.

### **Changement du véhicule de la police municipale**

Le contrat de location du véhicule de police municipale arrivant à échéance, il a été nécessaire de prévoir son remplacement. un nouveau contrat a été signé pour une location longue durée d'une voiture PEUGEOT RIFTER ACTIVE.

### **DIVERS**

Madame ROYER souhaite connaître les raisons pour lesquelles, en sa qualité de membre de la commission « Crèche », elle n'a pas été conviée aux portes ouvertes.

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'invitation personnelle. La date ayant été évoquée lors d'une réunion de ladite commission.

Madame MATHIEU :

- souhaite préciser qu'une convention doit-être signée entre les agents concernés et la mairie, en amont de l'utilisation d'un véhicule communal.
- souligne avoir fait part à l'agent administratif en charge du service des élections, d'une erreur commise dans la liste des membres de la commission de contrôle de la liste électorale.
- conteste les documents de synthèse des réunions du conseil municipal portés à la connaissance du public.

Monsieur DELAGE fait part du fait que la convocation du conseil municipal a été mise dans sa boîte aux lettres, sans envoi postal (le cachet de la poste faisant foi).

Il est précisé que ce document a été porté au domicile de Monsieur DELAGE par l'agent de police municipale, assermenté. Toutefois, l'envoi des convocations aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée étant la règle, il est nécessaire que Monsieur DELAGE fasse la demande d'un envoi par écrit à son domicile ou à une autre adresse (article L. 2121-10 du CGCT).

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50

Suivent les signatures